Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 081-218101400-20230524-1819_DGARECIVIO-AI

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

ÉTAT CIVIL – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LAVAUR,

Vu l'article R 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le décret n°2017 – 890 du 6 mai 2017,

Considérant qu'il convient de faciliter et d'accélérer un certain nombre de démarches des administrés,

ARRÊTE

Article 1 – Madame Isabelle VIOLET, fonctionnaire territorial est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer toutes copies et extraits d'État Civil, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de LAVAUR et le fonctionnaire territorial susnommé est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de CASTRES et publié sur le site Internet de la Ville.

Fait à Lavaur, le 24 mai 2023

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Notifié à l'intéressée le 24/05/2023

Isabelle VIOLET

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088- 81503 LAVAUR Cedex - Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr